

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-356** intitulé « *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest – Outremont » aux fins de constitution d'une société de développement commercial* ».

L'objet dudit règlement est de délimiter un district commercial donnant sur l'avenue Laurier Ouest en vue de la constitution d'une société de développement commercial.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 août 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

